

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 3 juillet 2023, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour

M. Mario Guignard

M. Simon Fissette

M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M. Bastien Gaudet, greffier.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

163-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 5 juin 2023

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

164-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

165-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période du 7 juin 2023 au 30 juin 2023, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 28 juin 2023 ainsi qu'au journal des salaires de juin 2023, le tout totalisant une somme de 1 938 768,62 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 857 246,49 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 7-2023 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rc21 à même une partie des zones Ra3, Ra5 et Ra6

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 mai 2023 et que le premier projet de règlement numéro 7-2023 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'entre le dépôt du second projet de règlement et l'adoption de celui-ci, un changement a été apporté à la grille des spécifications prévue à l'annexe II, en vertu duquel le nombre maximum d'étages a été diminué de quatre (4) à trois (3).

ATTENDU qu'entre les dépôts des premier et second projets de règlement, des changements ont été apportés à la grille des spécifications prévue à l'annexe II, en vertu desquels la marge arrière minimale a été diminuée de 7,5 à 4 mètres, la marge latérale minimale a été diminuée de 3,6 à 2 mètres, et la somme minimale des marges latérales a été diminuée de 7,2 à 5,5 mètres.

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 7-2023 le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

166-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 7-2023, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rc21 à même une partie des zones Ra3, Ra5 et Ra6, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Adoption - Règlement numéro 8-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour contribuer au financement du coût de travaux municipaux pour le développement résidentiel du Quartier du Havre

ATTENDU que le promoteur, 9430-0944 Québec inc., procède à la réalisation du projet de développement résidentiel du Quartier du Havre (ci-après appelé « le développement »);

ATTENDU qu'une estimation des coûts de réalisation des travaux municipaux pour ce développement a été rédigée par M. Simon Leclerc, ingénieur, en date du 3 février 2023, document dont copie est jointe au présent règlement en annexe II pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière est autorisé à conclure avec des promoteurs des ententes relatives à des travaux municipaux, en vertu du règlement numéro 24-2022;

ATTENDU que la Ville a conclu avec le promoteur une entente pour travaux municipaux, dont les termes et conditions sont stipulés au document dont copie est présentée en annexe III du présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que le promoteur se charge, à ses frais, de la réalisation des travaux municipaux, la Ville en assumant cependant une partie des coûts par le biais du versement d'une participation forfaitaire maximale identifiée à l'entente pour travaux municipaux;

ATTENDU que le promoteur est propriétaire des terrains où seront effectués les travaux municipaux et que ces terrains sont identifiés au moyen d'un liseré et d'un hachuré de couleur rouge au plan joint en annexe D de l'entente pour travaux municipaux;

ATTENDU que le promoteur accepte de vendre à la Ville pour la somme d'un dollar (1 \$) les terrains ayant fait l'objet desdits travaux municipaux, ainsi qu'une superficie de terrain pour fin de parc, le tout étant indiqué audit plan (annexe D) par un liséré et un hachuré rouge;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour ce projet;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 5 juin 2023 et que le projet de règlement numéro 8-2023 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 8-2023 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 8-2023, le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

167-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 8-2023, décrétant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour contribuer au financement du coût de travaux municipaux pour le développement résidentiel du Quartier du Havre, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 9-2023 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 26-2022 établissant la tarification pour l'année 2023

M. le conseiller Guillaume Dufour donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 9-2023 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 26-2022 établissant la tarification pour l'année 2023.

M. le conseiller Guillaume Dufour présente et dépose séance tenante le projet du règlement numéro 9-2023. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Guillaume Dufour, conseiller

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 10-2023 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rd19 à même une partie des zones Rd16, Ra59, et Ra56, et de créer la zone Ra84 à même une partie des zones Rd16 et Ra59

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 10-2023 ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rd19 à même une partie des zones Rd16, Ra59, et Ra56, et de créer la zone Ra84 à même une partie des zones Rd16 et Ra59.

M. le conseiller Steve Leclerc présente et dépose séance tenante le projet du règlement numéro 10-2023. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Adoption - Premier projet de règlement numéro 10-2023

168-2023 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 10-2023, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin de créer la zone Rd19 à même une partie des zones Rd16, Ra59, et Ra56, et de créer la zone Ra84 à même une partie des zones Rd16 et Ra59, soit adopté tel que rédigé.

Détermination de la date de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 10-2023

169-2023 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 10-2023 soit tenue lors de la séance ordinaire du conseil fixée à 20 h, le 7 août 2023, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 11-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de changer, pour l'ensemble des zones régies par la grille des spécifications numéro 1 de l'article 5.1 de ce règlement, les caractéristiques du bâtiment principal

M. le conseiller Guillaume Dufour donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 11-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de changer, pour l'ensemble des zones régies par la grille des spécifications numéro 1 de l'article 5.1 de ce règlement, les caractéristiques du bâtiment principal.

M. le conseiller Guillaume Dufour présente et dépose séance tenante le projet du règlement numéro 11-2023. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Guillaume Dufour, conseiller

Adoption - Premier projet de règlement numéro 11-2023

170-2023 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 11-2023 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin de changer, pour l'ensemble des zones régies par la grille des spécifications numéro 1 de l'article 5.1 de ce règlement, les caractéristiques du bâtiment principal, soit adopté tel que rédigé.

Détermination de la date de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 11-2023

171-2023 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 11-2023 soit tenue lors de la séance ordinaire du conseil fixée à 20 h, le 7 août 2023, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Réfection des terrains de tennis - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de quatre fournisseurs de services en ce domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, dans une fiche synthèse datée du 22 juin 2023;

172-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à la société Bourassa Sport Technologie inc., de Saint-Charles-Borromée, le contrat relatif à la fourniture des services requis pour la réfection des terrains de tennis;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense maximale de 34 000,00 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

QUE la présente résolution, la proposition de prix de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties;

QUE M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Entretien et réparation de la surfaceuse à glace du Centre Bombardier – Attribution de contrat

173-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la soumission de Robert Boileau inc., datée du 15 juin 2023, relative à des services de réparation et d'entretien de la surfaceuse à glace du Centre Bombardier, lesquels services sont décrits à ladite soumission, comprenant notamment le remplacement de la pompe hydraulique, et de décréter à cette fin une dépense de 7 112,03 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Aménagement de la cuisine du 2^e étage du Centre Bombardier – Divers travaux

174-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les travaux d'aménagement de la cuisine du 2^e étage du Centre Bombardier tels que décrits à la fiche synthèse de M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, datée du 26 juin 2023;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense maximale de 10 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Isabelle Lemieux, trésorière

Union des municipalités du Québec – Appel d'offres – CHI - 20242025 - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux- Chlore gazeux

ATTENDU que la Ville de La Pocatière a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six (6) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac - Chlore gazeux 907.2 kg et 68 kg - Hydroxyde de sodium en contenant - Silicate de sodium N en vrac, en tôte de 1000, ou baril de 200 kg.liq. - Sulfate d'aluminium - Sulfate ferrique - Hydroxyde de sodium en vrac;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du Chlore gazeux 68 kg dans les quantités nécessaires pour ses activités;

175-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si ici récéité au long;

QUE la Ville de La Pocatière confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de Chlore gazeux 68 kg pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre;

QUE la Ville de La Pocatière confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et en celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de La Pocatière s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Ville de La Pocatière confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de La Pocatière s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de La Pocatière reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Aménagement de la cuisine du 2^e étage du Centre Bombardier – Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité de la MRC de Kamouraska – Demande d'aide financière

ATTENDU que la Ville de La Pocatière (la Ville) a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU que la Ville reconnaît que le projet d'aménagement de la cuisine du 2^e étage du Centre Bombardier va améliorer les milieux de vie;

ATTENDU que ledit projet s'inscrit à l'intérieur du plan de développement de la Ville;

ATTENDU que ledit projet s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR - Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

176-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière s'engage à investir dans le projet d'aménagement de la cuisine du 2^e étage du Centre Bombardier;

QUE la Ville s'engage à investir financièrement la portion manquante de la levée de fonds dudit projet, le cas échéant;

QUE la Ville conviendra d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes dudit projet;

QUE M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, soit autorisée à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Développement résidentiel du secteur de la rue du Verger et réfection de la 3^e rue Fraser, de la 6^e avenue Pilote et de la 10^e avenue Potvin – Services professionnels en génie civil - Modification de la résolution numéro 87-2023

177-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER ainsi qu'il suit la résolution numéro 87-2023, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 avril 2023, savoir :

- Par le remplacement, dans le texte du deuxième alinéa de la partie résolution, de « 7 080 \$ » par « 13 880 \$ », représentant le montant de la dépense approximative.

Projet d'agrandissement et de modernisation de la Salle André-Gagnon - Contribution de la Ville – Modification de la résolution numéro 348-2019

178-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 348-2019, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019, en remplaçant le deuxième alinéa de la partie résolution par le suivant :

- QUE la contribution de 75 000 \$ soit payée, en ce qui concerne les versements correspondant aux deux premières années, à même le surplus accumulé affecté de la Ville, et en ce qui concerne les versements correspondant aux trois dernières années, à même le surplus libre de la Ville;

DE MODIFIER cette même résolution en remplaçant le certificat de la trésorière qui suit ladite résolution et qui précède la signature de la trésorière par le suivant :

- Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, en ce qui concerne les versements correspondant aux deux premières années, à même le surplus accumulé affecté de la Ville, et en ce qui concerne les versements correspondant aux trois dernières années, à même le surplus libre de la Ville.

Implantation d'un réseau de vélopartage à La Pocatière – Modification de la résolution numéro 141-2023

ATTENDU QU'au terme de la résolution numéro 141-2023, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023, la Ville de La Pocatière annulait la proposition de Technologies Bewegen inc., datée du 10 mars 2022, relative à l'implantation d'un réseau de vélopartage à La Pocatière, et acceptait une proposition de la même société relative au même objet, datée du 24 avril 2023;

ATTENDU que Technologies Bewegen inc. a déclaré faillite et qu'elle ne sera pas en mesure d'exécuter le contrat dont le conseil municipal avait autorisé la signature;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière n'a pas signé ledit contrat avec Technologies Bewegen inc. et qu'elle ne lui a donc versé aucune somme;

179-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER ainsi qu'il suit la résolution numéro 141-2023, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2023, savoir :

- Par l'abrogation des alinéas 4 et 5 des considérants;
- Par l'abrogation des alinéas 2 et 3 de la partie résolution.

D'ANNULER, par le fait même et à toutes fins de droit, la partie de la résolution numéro 141-2023 relative à l'acceptation de la proposition de Technologies Bewegen inc., datée du 24 avril 2023, concernant l'implantation d'un réseau de vélopartage à La Pocatière, et relative à la dépense décrétée à cette fin, de l'ordre de 113 000 \$, toutes taxes en sus.

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Jardin floral de La Pocatière - Soutien financier

180-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSENTIR une aide financière d'un montant de 5 000 \$ au Jardin Floral de La Pocatière afin de soutenir son fonctionnement pour l'année 2023, somme qui sera payable à même le surplus libre de la Ville;

D'ACCEPTER, en contrepartie de ce soutien financier, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière puisse bénéficier d'un siège votant au sein du conseil d'administration de cet organisme.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Office municipal d'habitation de La Pocatière - Budget révisé 2023

181-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, tel que déposé, le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière pour l'année 2023, prévoyant un déficit de 73 534 \$, et donc une contribution de la Ville de La Pocatière au montant de 7 353 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Association canadienne des parcs et loisirs – Programme d'emplois verts - Demande de subvention

182-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Émélie Lapierre, coordonnatrice des services horticoles, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière et de façon rétroactive en date du 20 juin 2023, une demande de subvention auprès de l'Association canadienne des parcs et loisirs dans le cadre du Programme d'emplois verts, et à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Entente de développement culturel - Volet loisir culturel municipal - Demande de contribution financière à la MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT que la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son *Entente de développement culturel* (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal;

CONSIDÉRANT que le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe;

183-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière (la Ville) demande à la MRC de Kamouraska un montant de 500 \$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2023 au paiement des dépenses

engendrées par la tenue d'activités culturelles organisées par divers organismes à La Mosaïque – Bibliothèque de La Pocatière;

QUE la Ville s'engage à défrayer au moins 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 100 \$ dollars, et au plus 30 % du montant demandé, soit 150 \$;

QUE la Ville s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

QUE la Ville s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité;

L'Halloween à La Pocatière – Autorisations

184-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER, à l'occasion de l'événement L'Halloween à La Pocatière 2023, le 28 octobre prochain, la fermeture :

- Entre 17 h et 23 h, soit pour l'ensemble de l'événement, du segment de la 4^e avenue Painchaud situé entre la 2^e rue Guimond et la 9^e rue boulevard Desrochers;
- Entre 19 h 45 et 20 h 45, pour le passage de la parade, des rues sur le tracé suivant: départ du Centre Bombardier, de là, sur la 9^e rue boulevard Desrochers en direction de la 4^e avenue Painchaud, de là, vers la 1^{re} rue Poiré, puis de là, vers la 5^e avenue Mailloux, enfin en direction de la 9^e rue boulevard Desrochers et sur celle-ci pour le retour au Centre Bombardier;

D'AUTORISER M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de permis d'événements spéciaux au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'utilisation et la fermeture partielle de la route 230 (1^{re} rue Poiré et 9^e rue boulevard Desrochers);

D'AUTORISER, dans le cadre des activités de L'Halloween à La Pocatière, le déploiement d'un feu d'artifice devant être fait par un artificier professionnel, selon les normes en pareil domaine et aux conditions stipulées par l'assureur de la Ville, le cas échéant;

D'AUTORISER la sortie d'effectifs et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des activités dans le cadre de L'Halloween à La Pocatière 2023, notamment pour la fermeture de la 4^e avenue Painchaud, le 28 octobre;

D'AUTORISER la sortie d'effectifs et d'équipement des Travaux publics de la Ville pour collaborer à l'organisation et la tenue des activités tenues dans le cadre de cette édition de L'Halloween à La Pocatière.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Cours d'eau - Enlèvement d'obstructions – Personnes désignées localement

ATTENDU qu'au terme de la résolution numéro 113-2023, adoptée à la séance ordinaire du 8 mai 2023, la Ville de La Pocatière signait une entente avec la MRC de Kamouraska relativement à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau);

ATTENDU qu'en vertu des articles 5 et 8 de cette entente, la Ville est responsable de désigner une ou des personnes responsables de retirer d'un cours d'eau situé sur son territoire les obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux, au sens du deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

185-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, ainsi que M. Michel Francoeur, contremaître des Travaux publics, comme personnes désignées pour agir, dans les limites de la Ville de La Pocatière, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

D'INFORMER la MRC de Kamouraska des personnes désignées à cette fin par la Ville et de l'aviser de toute nouvelle nomination dans l'éventualité du remplacement de ceux-ci.

Corporation régionale de la Salle André-Gagnon – Projet de tournée de spectacles dans les municipalités en 2024 – Résolution d'appui

ATTENDU que la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, dans le cadre d'un appel à projet du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), a l'intention de déposer une demande de financement auprès de cet organisme en novembre 2023 pour l'organisation d'une tournée de spectacles dans les municipalités et villes de la région à l'été 2024, à l'instar de ce qui avait été réalisé en 2021 et en 2022;

ATTENDU que les spectacles organisés dans le cadre de cette tournée à La Pocatière ont été bien accueillis par les citoyens de la Ville lors des moutures de 2021 et de 2022;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière souhaite, par l'adoption de la présente résolution, manifester à la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon son intérêt à accueillir sur son territoire, à l'été 2024, une ou des prestations extérieures de courte durée de théâtre de rue et/ou autres types de spectacles de ce genre, s'adressant à tous les publics;

186-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPUYER la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon dans son projet de déposer une demande de financement auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en novembre prochain pour l'organisation d'un projet de tournée de spectacles dans les municipalités de la région à l'été 2024.

Trans-Apte inc. – Demande au Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural de Infrastructures Canada - Résolution d'appui

ATTENDU qu'il est difficile de subvenir aux besoins quotidiens de transport en commun des résidents en région;

ATTENDU que Trans-Apte est présentement limité dans son offre de transport par le nombre et le type de véhicules qui composent sa flotte actuelle de même que par les moyens de répartition;

ATTENDU que Trans-Apte offre à la population un service inclusif, à la demande, - ce modèle répondant le mieux aux besoins des citoyens en ruralité -, et que ce service nécessite plus de diversité de véhicules et de meilleurs outils de répartition;

ATTENDU que le redéploiement de l'offre de transport permettrait de contribuer à l'expansion et à l'amélioration des services déjà offerts par Trans-apte, notamment afin d'augmenter sa capacité à desservir un plus grand nombre de municipalités;

ATTENDU que le redéploiement de l'offre de transport permettrait l'amélioration des possibilités d'emploi et la réduction de l'isolement social;

ATTENDU que le redéploiement de l'offre permettrait à Trans-Apte de se doter de véhicules plus économiques et hybrides;

ATTENDU que le programme fédéral finance à hauteur de 80 % l'achat de véhicules, de logiciel de répartition et d'outils informatiques pour soutenir l'élaboration de solutions de transport en commun pilotées localement;

187-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPUYER Trans-Apte inc. dans sa demande de financement au Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural de Infrastructures Canada.

Commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et hommage aux familles expropriées et aux villages fermés de l'Est-du-Québec

CONSIDÉRANT que le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a déposé une demande au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de son programme de commémorations pour souligner les 50 ans des Opérations Dignité et pour rendre hommage aux familles expropriées et aux villages disparus de l'Est-du-Québec à la suite de la mise en œuvre du Plan de l'Est;

CONSIDÉRANT l'importance de rendre un hommage aux milliers de familles expropriées et aux 30 villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du Plan de l'Est au début des années 70;

CONSIDÉRANT l'importance des Opérations Dignité pour la sauvegarde et pour la prise en main du développement des communautés rurales de l'Est-du-Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière souhaite manifester son appui au Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, qui met en lumière un évènement important de l'histoire du Québec;

188-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPUYER le projet de commémorations des 50 ans des Opérations Dignité et d'hommage aux familles expropriées et aux villages fermés de l'Est-du-Québec dans le cadre du Plan de l'Est, et d'octroyer un don d'une valeur de 100 \$ pour la tenue des activités en lien avec ces commémorations.

Direction des SRCC - Horaire de travail réduit

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a approuvé, par le biais de la résolution numéro 314-2022, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, et sur recommandation du comité des Ressources humaines, la réduction de l'horaire de travail hebdomadaire de la directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires de 35 à 32,5 heures, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le comité des Ressources humaines s'est déclaré avisé de la décision de la directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires de reprendre un horaire d'une durée hebdomadaire de 35 heures, étant donné qu'il s'agit de la durée normale de la semaine de travail pour un employé cadre;

189-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal prenne acte de la décision de la directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires de revenir à un horaire d'une durée hebdomadaire de 35 heures, et ce, rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2023.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Réfection de la 3^e rue Fraser. La Ville s'assurera-t-elle auprès de l'entrepreneur que l'intégrité des terrains sera préservée? Et que le fardeau de s'assurer du respect de cette entente reposera sur les épaules de la Ville? L'entrepreneur a été averti et celui-ci cherchera à minimiser les pertes relatives aux aménagements. Rappel qu'il s'agit de l'emprise de la Ville et qu'il y a des enjeux de sécurité publique. Le conseil sait que le quartier revêt un caractère historique et horticole particulier.
- Réfection de la 3^e rue Fraser. Date prévue des travaux pour que les résidents puissent prévoir le déménagement des aménagements? La Ville en est avisée à la dernière minute. Les travaux doivent être terminés le d'ici le 25 août. Enjeux liés à la relocalisation de végétaux matures et aux courts délais pour relocaliser ceux-ci. Certains citoyens se seraient attendus à obtenir un avis plus à l'avance et à recevoir de l'aide pour le déplacement des végétaux les plus massifs. Il faut vérifier si la machinerie empiètera bel et bien de 60 centimètres. Il faut vérifier quelle machinerie sera utilisée. Les chaînes de trottoir seront-elles coffrées ou moulées? Serait-ce possible de piqueter à l'avance le terrain qui sera nécessaire pour la réfection de la rue? Il faut s'informer auprès de M. Stéphane Roy et/ou de l'entrepreneur.
- Quel entrepreneur réalisera les travaux? Les Entreprises JR Morin inc., avec sous-traitance à BML.
- Réseau de vélopartage. L'intention est-elle de contracter avec cette entreprise dans l'avenir? Difficultés envisageables si la société fait faillite à nouveau.

Levée de la séance

190-2023 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21h09.